
Konkurse Faillites Fallimenti

No 204 Freitag, 20.10.2006 124. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Dynamic Club SA**, Zone commerciale,
1844 Villeneuve
2. *Remarques*: But: exploitation de discothèques, bars, restaurants,
night-clubs et autres établissements publics
Liquidation art. 230A al. 2 LP
Appel aux créanciers gagistes
Date du prononcé: 10.08.2006
Liquidation spéciale limitée au créancier gagiste bailleur
Délai pour les productions: 20.11.2006
La faillite a été clôturée en ce qui concerne les dettes générales de
la société, conformément aux directives du Tribunal Fédéral du
28 juin 1930.
Office des faillites d'Aigle
1860 Aigle
(03600792)